



## Conseil de sécurité

Quarante-neuvième année

**3429**<sup>e</sup> séance

Jeudi 29 septembre 1994, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Solana Madariaga . . . . .	(Espagne)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M. Cárdenas
	Brésil . . . . .	M. Amorim
	Chine . . . . .	M. Wang Xuexian
	Djibouti . . . . .	M. Olhaye
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Christopher
	Fédération de Russie . . . . .	M. Lavrov
	France . . . . .	M. Juppé
	Nigéria . . . . .	M. Ayewah
	Nouvelle-Zélande . . . . .	M. McKinnon
	Oman . . . . .	M. Bin Abdulla
	Pakistan . . . . .	M. Marker
	République tchèque . . . . .	M. Bratinka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir David Hannay
	Rwanda . . . . .	M. Bakuramutsa

## Ordre du jour

### La question concernant Haïti

Lettre datée du 27 septembre 1994, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1994/1107)

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Souhaits de bienvenue**

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence à la table du Conseil de S. E. M. Celso Luiz Nunes Amorim, Ministre des relations extérieures de la République fédérative du Brésil; S. E. l'Honorable Warren Christopher, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique; S. E. M. Alain Juppé, Ministre des affaires étrangères de la République française; S. E. le Très Honorable Donald Charles McKinnon, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Nouvelle-Zélande; S. E. M. Yousef Bin Al-Alawi Bin Abdulla, Ministre d'État aux affaires étrangères du Sultanat d'Oman; et S. E. M. Pavel Bratinka, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République tchèque. Au nom du Conseil, je leur souhaite à tous une chaleureuse bienvenue.

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La question concernant Haïti**

**Lettre datée du 27 septembre 1994, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1994/1107)**

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant d'Haïti une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer à la discussion, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Longchamp (Haïti) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/1994/1107, qui contient le texte d'une lettre datée du 27 septembre 1994, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte du rapport de la force multinationale en Haïti.

J'appelle aussi l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/1994/1051 et S/1994/1054, lettres datées du 13 septembre 1994, adressées respectivement au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/1994/1077, lettre datée du 20 septembre 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte d'un communiqué sur Haïti publié par l'Union européenne le 19 septembre 1994; et S/1994/1097, lettre datée du 26 septembre 1994, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte d'une déclaration du Président Jean-Bertrand Aristide en date du 25 septembre 1994.

Le premier orateur est S. E. l'Honorable Warren Christopher, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique. Je l'invite à faire sa déclaration.

**M. Christopher** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de sécurité, Monsieur le Secrétaire général, chers collègues et amis, je suis particulièrement honoré par la présence de chacun d'entre vous ce matin et je vous remercie de votre attention. Je suis heureux de pouvoir examiner avec vous la situation de nos efforts conjoints en Haïti.

Le Conseil de sécurité continue, bien sûr, de jouer un rôle vital pour qu'Haïti et les Haïtiens puissent se voir donner une chance de reprendre le contrôle de leur destinée. Notre détermination commune est d'arriver à des résultats tangibles. Les dirigeants militaires haïtiens se retireront. Le Gouvernement légitime sera rétabli dans ses fonctions. Le peuple haïtien pourra reconstruire son pays sur les bases stables de la démocratie et du respect des droits de l'homme.

La coalition multinationale en Haïti résulte de trois années d'efforts intensifs et coordonnés déployés par l'ONU, l'Organisation des États américains (OEA) et les amis et voisins d'Haïti. Depuis le coup d'État de 1991, le Conseil

a considéré le renversement de la démocratie en Haïti comme une menace à la sécurité régionale et aux normes internationales. Nous avons reconnu qu'il nous incombait de défendre ensemble la stabilité et le rétablissement d'un gouvernement démocratique dans l'hémisphère occidental. Nous avons exploré ensemble toutes les voies possibles pour parvenir à une solution pacifique. Nous avons négocié de bonne foi. Nous avons imposé des sanctions contre Haïti, puis nous les avons renforcées. Nous avons fait clairement comprendre aux dirigeants militaires que leur tyrannie en Haïti n'était ni tolérable ni défendable.

Pendant près de trois ans, ces dirigeants militaires ont réagi à nos efforts avec une attitude de défi et de mépris. En 1993, le général Cédras a signé l'Accord de Governors Island, dont les négociations ont eu lieu sous l'égide de l'ONU. Mais il a ensuite refusé de mettre en oeuvre cet accord, et les atrocités se sont poursuivies et propagées en Haïti. Il y a trois mois, les dirigeants militaires ont expulsé les observateurs que l'ONU et l'OEA avaient envoyés dans le but d'encourager le respect des droits de l'homme en Haïti. Ensuite, le Conseil a décidé que le temps était venu de prendre des mesures décisives.

Comme nous le savons tous, la résolution 940 (1994) du Conseil de sécurité et la coalition multinationale qui en est issue sont l'expression de notre détermination collective. Une coalition en expansion de 28 pays, dont la grande diversité géographique est illustrée par la présence en son sein du Bangladesh et de la Bolivie, a été mise sur pied pour défendre une cause commune. Cette coalition s'inspire des meilleures traditions de l'ONU. Elle est ancrée dans une diplomatie de principe et s'appuie sur la volonté de recourir à la force en cas de nécessité.

Notre volonté d'utiliser la force militaire, conformément à la résolution 940 (1994), nous a permis de parvenir à un accord sur le rétablissement pacifique de la démocratie, ce qui a rendu la mission plus sûre pour notre coalition et pour le peuple haïtien. Elle nous permet de mettre en oeuvre nos objectifs communs : l'abandon du pouvoir par les dirigeants de facto, le rétablissement du gouvernement légitime d'Haïti et le retour du Président Aristide. Elle nous permet aussi d'établir un cadre sûr beaucoup plus rapidement qu'il n'aurait été possible de le faire autrement.

En tant que chefs de file de la coalition multinationale en Haïti, les États-Unis favorisent une coordination et des consultations soutenues, avec d'autres États Membres, dont ils dépendent d'ailleurs. Dans ce but, je tiens aujourd'hui à présenter au Conseil un rapport sur les progrès que nous

avons accomplis à ce jour. C'est là, je crois, un rapport très à jour.

Comme le Conseil le sait, les 3 000 premiers soldats sont arrivés par hélicoptères et engins de débarquement le 19 septembre dernier, il y a donc moins de deux semaines. Depuis lors, leur nombre a été porté à 16 000. La coalition a rapidement pris des mesures importantes pour créer un environnement sûr et stable en Haïti.

Parmi les priorités immédiates figurait le rétablissement de la sécurité à l'aéroport de Port-au-Prince et dans les ports du pays. Une fois le contrôle établi sur les centres de transport, nous avons fait entrer en Haïti près de 42 000 tonnes de fournitures.

Une autre mesure importante pour favoriser la sécurité est de réduire le nombre d'armes à feu en circulation, et notre coalition prend diverses mesures à cette fin.

Des centaines de membres des forces de la coalition s'entraînent à Porto Rico, avant d'aller surveiller et superviser la police en Haïti. Le premier groupe d'observateurs de police internationaux arrivera en Haïti au cours des prochains jours.

Avec le déploiement de la coalition, le moment est venu de préparer la reprise des activités économiques normales en Haïti. Les États-Unis et Haïti ont présenté au Conseil, avec l'appui du Président Aristide, un projet de résolution qui permettrait la levée complète, après le retour du Président Aristide, des sanctions imposées par l'ONU. En adoptant ce projet de résolution, nous renforcerons la démocratie haïtienne et montrerons que nous sommes prêts à appuyer le redressement d'Haïti dès le rétablissement du gouvernement démocratique.

Ainsi que l'a annoncé le Président Clinton lundi dernier, nous agirons tout aussi promptement, conformément à la résolution 917 (1994) et à la disposition sur «tous les moyens nécessaires» de la résolution 940 (1994), pour faire entrer en Haïti les fournitures nécessaires aux efforts de la coalition. De plus, les États-Unis lèveront toutes les sanctions unilatérales prises contre Haïti à l'exception de celles qui visent les dirigeants du coup d'État et leurs principaux partisans. Nous exhortons les autres pays ayant imposé des sanctions unilatérales à examiner et à prendre des mesures analogues.

Une des tâches de la coalition consiste à créer des conditions permettant un retour sûr des réfugiés haïtiens. Des centaines d'Haïtiens, qui n'ont plus peur de circuler

dans les rues, de dormir en paix dans leurs foyers et de s'exprimer sans contrainte, ont volontairement quitté Guantánamo depuis le 26 septembre dans le but de retourner en Haïti. Nous sommes persuadés que, avec le retour du Président Aristide, de nombreux autres Haïtiens feront le bon choix et regagneront leur patrie.

Je crois que les événements politiques qui se déroulent en Haïti peuvent porter à un optimisme prudent. Il y a deux semaines, le Président Aristide a fait preuve avec éloquence de son attachement à la démocratie lorsqu'il a affirmé très franchement que la véritable épreuve de vérité d'une démocratie réside dans la tenue de sa deuxième élection libre. Il a aussi précisé qu'il ne serait pas candidat à la réélection mais qu'il veillerait à ce que l'élection ait lieu. Au cours des derniers jours et des dernières semaines, il a lancé des appels répétés en faveur de l'instauration d'un esprit de réconciliation, et il a prononcé de fréquentes déclarations à la radio pour exhorter le peuple haïtien — ses partisans — à demeurer calme et à ne pas perturber la transition pacifique.

Le Président Aristide a également appelé le Parlement haïtien à siéger, pour qu'il traite tout d'abord de la loi d'amnistie. Ainsi que le Conseil le sait, le Parlement n'a amorcé ses débats qu'hier. Il est intéressant de se rappeler et important de noter que, il y a deux semaines encore, de nombreux parlementaires haïtiens s'étaient réfugiés dans la clandestinité, car ils craignaient pour leur vie, et que beaucoup vivaient aussi en exil. La présence de la coalition leur permet maintenant de reprendre leur vie publique et de représenter le peuple haïtien en toute sécurité.

Une autre étape positive sera franchie aujourd'hui : Evans Paul, maire de Port-au-Prince, à qui des bandits armés avaient interdit l'accès à l'Hôtel de ville au cours de l'année dernière, reprendra ses fonctions légitimes.

Je crois que nous pouvons tous nous montrer satisfaits des efforts remarquables réalisés par les forces de la coalition en Haïti. Souvenons-nous qu'il y a deux semaines à peine, des éléments des forces de sécurité haïtiennes et leurs attachés étaient libres d'intimider la population impunément. Aujourd'hui, les forces de la coalition permettent aux Haïtiens de profiter de leur premier moment de répit après la terreur qui durait depuis trois ans. La compétence et la compassion de nos troupes ont suscité la confiance du peuple haïtien.

Je soulignerai, toutefois, que la communauté internationale a décidé de relever un très sérieux défi en Haïti. Nos troupes courageuses devront affronter des situations diffi-

les et parfois dangereuses; toutes les difficultés ne sont pas entièrement derrière nous. Il y aura des risques, parfois même des revers, et nous devons être prêts à leur faire face. Notre volonté et un travail ardu demeurent essentiels. Mais nous devons savoir que nous avons les plans et la détermination nécessaires pour aller de l'avant — ce que nous ne manquerons pas de faire.

La principale priorité pour la coalition est bien sûr de permettre à la mission de l'ONU d'entrer en Haïti rapidement et dans des conditions qui l'amèneront à assumer toutes ses responsabilités. Les États-Unis feront leur part pour assurer une passation des pouvoirs rapide et harmonieuse entre la coalition et la mission de l'ONU.

Douze observateurs de la Mission des Nations Unies se trouvent déjà en Haïti pour planifier la coordination de ce changement important. Ils travaillent en étroite collaboration avec le général Shelton qui commande les forces de la coalition.

Tout comme la coalition s'acquitte de son mandat en Haïti, la Mission des Nations Unies doit être prête à assumer ses responsabilités dès l'instauration d'un environnement sûr. La plupart des nations participant à la coalition, y compris, bien sûr, les États-Unis, ont indiqué qu'elles participeront à la Mission des Nations Unies. Plusieurs autres pays ont déclaré qu'ils pourraient s'y joindre. Il est clair que l'appui du Conseil, des États Membres et du Secrétaire général, sera essentiel pour assurer la transition sans heurt et efficacement.

Notre mission en Haïti nous rappelle une fois de plus l'importance des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les États-Unis auront fourni cette année 1,2 milliards de dollars pour le maintien de la paix, ce qui réglera leurs arriérés et constituera une mesure importante vers l'acquittement de l'ensemble de leurs obligations. Nous avons également proposé des réformes pour améliorer la façon dont les opérations de maintien de la paix sont financées, équipées et organisées.

Lorsque nous agissons, et lorsque nous demandons à l'ONU d'agir, comme nous l'avons fait dans le cas d'Haïti, nous devons lui fournir les moyens d'organiser des missions qui seront couronnées de succès en temps opportun. La coalition multinationale créera un environnement sûr en Haïti, que la mission des Nations Unies contribuera à maintenir. Mais la communauté internationale dans son ensemble doit fournir à Haïti l'aide économique, humanitaire et technique qui relancera le développement et consolidera la démocratie. Comme les membres du Conseil le

savent, un programme d'assistance humanitaire vaste et intensif a déjà été entrepris. Des vivres, des médicaments et des fournitures médicales sont distribués. Le système sanitaire s'améliore. Des équipes du génie aident à rétablir l'électricité dans tout le pays.

Le mois dernier, une réunion de la Banque mondiale qui comptait de nombreux pays ici présents a examiné favorablement le programme de relèvement économique du Président Aristide. Les États-Unis ont été impressionnés par les connaissances techniques que le Président Aristide a réunies pour planifier son retour. Je pense que nous pouvons avoir confiance dans la façon dont il l'a entrepris et planifié.

Les États-Unis se sont déjà engagés à fournir 100 millions de dollars et sont prêts à fournir une assistance supplémentaire. Mais leurs efforts doivent faire partie d'une entreprise plus vaste, et ils espèrent que d'autres pays et des institutions financières internationales réagiront rapidement et généreusement.

On ne saurait sous-estimer l'importance que revêt l'aide à fournir pour le relèvement et la reconstruction d'Haïti dans les prochains mois. L'assistance sera essentielle pour favoriser l'équilibre de la balance des paiements et pour éponger les arriérés haïtiens, un effort qui commencera par la réunion d'un groupe d'appui dont le Département du trésor américain sera l'hôte le 7 octobre 1994. Au nom des États-Unis, je prie instamment les membres du Conseil et les autres pays de ne rien négliger afin d'aider sans retard Haïti sur la voie du relèvement économique.

Haïti est le pays le plus pauvre de l'hémisphère nord, et un des pays les plus pauvres du monde. Mais Haïti n'est pas un pays sans institutions ou sans promesses. C'est un État avec un gouvernement élu, un parlement élu et une constitution démocratique, dont l'ensemble a été écarté en 1991 par le régime de facto et son coup d'État. La mission de la coalition n'est pas de réinventer ou de mettre en place de nouvelles institutions, mais de créer des conditions qui permettront le rétablissement des institutions légitimes d'Haïti.

Nous savons tous que la coalition, la Mission des États-Unis et l'assistance économique ne peuvent et ne doivent pas remplacer les efforts résolus que doivent entreprendre le Gouvernement et le peuple haïtiens afin d'édifier une société démocratique et prospère. La lourde tâche de la reconstruction d'Haïti leur incombe, ainsi qu'aux dirigeants démocratiques d'Haïti, qui sont pleinement conscients de leurs responsabilités et de leurs obligations.

L'occasion s'offre à Haïti de remplacer la primauté de la peur par la primauté du droit, de prendre la place qui lui revient dans la communauté croissante des États démocratiques, d'oeuvrer avec la communauté internationale au règlement des problèmes transnationaux auxquels nous sommes tous confrontés et, plus particulièrement, de devenir un motif d'inspiration pour le monde entier et non un paria.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer le rôle indispensable que la communauté internationale a joué pour amener Haïti à cette ère d'espoir. En unissant nos forces, le fardeau que chacun d'entre nous doit porter sera allégé et la perspective d'un plein succès sera accrue. Nos pays comprennent que la meilleure façon d'atteindre notre objectif est d'agir ensemble. C'est ce que nous avons réaffirmé, c'est ce que nous avons indiqué si vigoureusement lorsque nous avons adopté la résolution 940 (1994); c'est ce que nous faisons aujourd'hui, et c'est ce que nous devons faire dans les mois à venir : utiliser nos forces collectives pour rétablir la démocratie dans l'hémisphère et créer un précédent important qui sera le fruit du succès remporté en Haïti.

Je remercie le Président et les membres du Conseil de leur attention.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la République française, M. Alain Juppé. Je l'invite à faire sa déclaration.

**M. Juppé** (France) : Monsieur le Président, je tiens à remercier le Secrétaire d'État américain pour l'exposé très précis qu'il vient de faire sur le déploiement de la Force multinationale autorisée par la résolution 940 (1994) de notre Conseil. Vous savez que la France avait voté sans hésitation cette résolution, parce que seule une solution radicale pouvait nous permettre de sortir de l'enlèvement. Mon pays se félicite des conditions pacifiques dans lesquelles se déroule cette opération, et il rend hommage à ceux qui la conduisent et aux troupes qui y participent. Nous pouvons donc maintenant envisager avec espoir la situation en Haïti. Après trois années de confiscation du pouvoir par les militaires, trois longues années durant lesquelles les principes de la démocratie ont été bafoués, les droits de l'homme violés, l'économie ruinée et les accords signés jamais respectés, le peuple d'Haïti peut enfin espérer retrouver le chemin de la démocratie et du développement.

Une date a été fixée pour le départ des militaires. Elle doit être respectée, et la présence de plusieurs milliers de soldats et de policiers en est le garant. Dans la rue, la peur a commencé à refluer, au Parlement la vie politique a pu

repandre, puisque les parlementaires haïtiens ont enfin pu se réunir hier en séance inaugurale et ont commencé à débattre de textes législatifs essentiels pour la poursuite du processus de démocratisation dans ce pays : je pense en particulier à la loi d'amnistie et à celle sur la séparation entre l'armée et la police. L'adoption de ces textes était prévue par les Accords de l'île des Gouverneurs qui sont restés et restent le fondement de la politique de la France vis-à-vis d'Haïti.

Dans quelques semaines, peut-être même, nous l'espérons, dans quelques jours, le Président légitimement élu retrouvera son pays et son peuple. La France qui, aux côtés des autres amis d'Haïti, aux côtés de notre Organisation et de son Secrétaire général, a constamment déployé des efforts pour permettre la restauration de la légalité dans ce pays, s'en réjouit. Elle espère que ce retour marquera le début d'une nouvelle ère de paix, de justice, de démocratie, ce qui implique l'organisation d'élections selon le calendrier prévu, une ère aussi de redressement économique et surtout de réconciliation nationale.

L'heure est maintenant venue d'aider Haïti à retrouver la place qui lui revient de droit dans la communauté internationale. La France pense à cet égard qu'il convient d'adresser dès maintenant un signal politique clair en décidant, comme cela nous est proposé, la levée des sanctions, conformément aux dispositions des résolutions du Conseil de sécurité, décision qui prendra effet dès le lendemain du retour du Président Aristide à Port-au-Prince. La France pour sa part, est prête à lever les sanctions unilatérales qu'elle a décidées, dès que les conditions techniques le permettront.

Mon pays, que des liens historiques anciens attachent à Haïti, participera comme vous le savez, à hauteur de 100 policiers et gendarmes à la Mission des Nations Unies. Nous sommes également disposés à reprendre nos programmes de coopération bilatérale dès que les conditions le permettront, et cette coopération a été dans le passé, vous le savez, substantielle. Ainsi, selon le mot du Président Aristide lui-même, Haïti va pouvoir reprendre son chemin de la misère vers la pauvreté dans la dignité et avec l'assistance de la communauté internationale; c'est ce que souhaite la France.

**M. Cárdenas** (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi de dire quelques brèves paroles pour remercier le Secrétaire d'État des États-Unis de nous avoir mis à jour sur le déploiement pacifique de la force multinationale en Haïti.

Nous avons contribué à cette force par l'envoi d'un contingent de gendarmes qui serviront comme moniteurs de police. Ils se trouvent déjà à Porto Rico et commenceront à travailler à partir de la semaine prochaine en territoire haïtien. Tout de suite après, du personnel médical et des ingénieurs appartenant aux forces armées de l'Argentine arriveront à Haïti. De même, deux navires de notre marine vont se joindre à ceux qui, depuis des mois, imposent l'embargo décrété par le Conseil, apportant un appui logistique à la force multinationale.

La République argentine, qui fait partie du Groupe d'amis du Secrétaire général pour Haïti, a participé en outre très activement à divers aspects de la crise haïtienne, cherchant à parvenir à une solution pacifique. Nous répétons que la seule solution possible passe par le plein rétablissement de l'ordre constitutionnel et le retour du Président Aristide, dans le cadre de l'Accord de Governors Island et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous estimons la conjoncture actuelle prometteuse et sommes persuadés d'être plus proches que jamais de la solution qu'envisage la communauté internationale, en conformité avec la Charte des Nations Unies et le vœu du Gouvernement légitime d'Haïti. À cet égard, nous attendons avec impatience le retour du Président Aristide, pour que les sanctions qui pèsent sur Haïti puissent être levées. Nous espérons qu'une résolution envisageant une telle possibilité sera adoptée d'ici quelques heures par le Conseil.

Le peuple haïtien pressent déjà que l'espoir d'échapper à la domination à laquelle il était encore soumis hier commence à se transformer en réalité. La République argentine est heureuse de pouvoir contribuer à satisfaire cette attente, en aidant à rendre à Haïti la souveraineté dont il a été dépossédé.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le Ministre des relations extérieures de la République fédérative du Brésil, S. E. M. Celso Luiz Nunes Amorim, à qui je donne maintenant la parole.

**M. Amorim** (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi de vous dire, Monsieur le Président, combien je suis heureux de vous voir présider nos délibérations. Je tiens également à remercier le Secrétaire d'État, M. Warren Christopher, pour les renseignements qu'il vient de fournir au Conseil de sécurité quant à la situation en Haïti. Cela nous a été très utile.

Le Gouvernement brésilien continue de suivre de très près l'évolution de la situation dans la nation soeur d'Haïti.

Depuis le bouleversement de l'ordre constitutionnel à Haïti, nous avons constamment appuyé le rétablissement de la démocratie dans ce pays avec le retour au pouvoir du Président Jean-Bertrand Aristide.

La gravité de la crise à Haïti exige l'attention constante de la communauté internationale, mais, comme nous l'avons dit à maintes reprises, nous sommes d'avis que, quelles que soient les mesures prises, elles devraient être pleinement compatibles avec les Chartes des Nations Unies et de l'Organisation des États américains, et particulièrement avec le principe fondamental de la non-intervention.

Nous constatons qu'une opération militaire traumatisante a été évitée. Néanmoins, je dois exprimer ma préoccupation et celle de mon gouvernement quant au fait que des forces militaires étrangères ont été déployées sur le territoire d'un pays d'Amérique latine. Cela constitue un précédent troublant. Nous continuons de soutenir les efforts diplomatiques de la communauté internationale afin de parvenir à une solution rapide et pacifique de la crise haïtienne. Il va sans dire que mon pays ne manquera pas d'appuyer la réinstauration de la démocratie en Haïti dans le plein respect de sa souveraineté et conformément aux principes de non-intervention et d'autodétermination.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de l'Espagne.

Je remercie le Secrétaire d'État Christopher d'être présent ici aujourd'hui. Nous avons écouté avec intérêt et attention sa déclaration, qui a apporté des éclaircissements sur la situation en Haïti et sur les activités et les objectifs de la présence dans ce pays de la force multinationale autorisée en vertu de la résolution 940 (1994) du Conseil de sécurité.

Je crois qu'il convient parfaitement de rendre hommage à la force multinationale et aux pays qui y ont contribué. La force agit conformément aux objectifs de la communauté internationale tels qu'ils ont été formulés dans les résolutions successives du Conseil. Nous espérons que la tâche de la force multinationale pourra être menée à bien comme prévu. Nous nous félicitons qu'elle se soit déroulée jusqu'à présent d'une manière que l'on peut qualifier de satisfaisante.

Nous sommes à la veille du rétablissement des autorités légitimes d'Haïti et du retour du Président Aristide comme prévu dans l'Accord de Governors Island. À elles seules, ces deux circonstances ne protègent pas Haïti des

dangers existants et des menaces politiques, non plus que de réalités économiques et sociales difficiles. Elles sont pourtant d'une importance cruciale en tant que point de départ sur le chemin de l'espoir que nous partageons aujourd'hui avec la nation haïtienne tout entière.

Le Conseil continuera à suivre de près l'évolution de la situation en Haïti. La communauté internationale a démontré son engagement envers ce pays, engagement solide sous tous ses aspects. La nature de cet engagement exige qu'il soit maintenu, ce qui devrait se traduire par une aide au peuple et aux institutions d'Haïti, pour que la reconstruction et le développement économique et social en Haïti puissent succéder au rétablissement de ses autorités légitimes.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le représentant d'Haïti a demandé à faire une déclaration; je lui donne maintenant la parole.

**M. Longchamp** (Haïti) : Je vais tout d'abord remercier le Secrétaire d'État Warren Christopher pour son exposé sur les progrès en train d'être réalisés en Haïti grâce à la présence de la force multinationale.

Mardi prochain, le Président Jean-Bertrand Aristide s'adressera à l'Assemblée générale des Nations Unies et, à ce moment-là, il aura l'occasion, au nom du Gouvernement haïtien, d'exprimer la gratitude du peuple haïtien à la communauté internationale pour les efforts entrepris pour restaurer l'ordre constitutionnel en Haïti.

En attendant, je voudrais exprimer toute notre satisfaction et remercier particulièrement le Conseil de sécurité, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et son personnel, les pays amis du Secrétaire général et les pays qui font partie de la force multinationale. Je voudrais les assurer de toute la collaboration du Gouvernement haïtien durant cette transition délicate.

Nous espérons que, dans les prochains jours, le Président Jean-Bertrand Aristide sera de retour en Haïti. À ce moment-là, il faudra que le Gouvernement haïtien puisse

immédiatement se mettre à la tâche pour faire face à une situation extrêmement difficile. Cela dit, et en attendant la réunion de cet après-midi, nous voulons exprimer l'appui du Gouvernement haïtien pour l'initiative de la résolution qui sera introduite en vue de lever les sanctions dès que le Président Aristide sera de retour en Haïti.

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Il n'y a plus d'orateurs sur ma liste.

La date de la prochaine séance du Conseil de sécurité au cours de laquelle le Conseil poursuivra son examen de la question inscrite à l'ordre du jour sera fixée en consultation avec les membres du Conseil. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

*La séance est levée à 10 h 50.*